

Initiatives ministérielles

L'hon. David Collette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre des Affaires étrangères, a déjà répondu à cette question plusieurs fois depuis 10 jours.

Le gouvernement turc a manifesté de l'intérêt pour les CF-5 excédentaires et des discussions officielles ont eu lieu, mais aucune entente n'est imminente.

Notre position concernant l'exportation d'armes est bien connue. Si nous vendions des armes, nous exigerions certaines garanties en échange. Je crois, cependant, que la question est prématurée.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT**CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS**

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas le Beauchesne avec moi, mais je crois que lorsqu'un ministre cite un document officiel du gouvernement, ce document doit être déposé à la Chambre des communes. Je voudrais demander au ministre de déposer ce document à la Chambre.

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke, PC): Monsieur le Président, je prends la parole à propos du même rappel au Règlement. J'ai envoyé un avis au ministre des Transports en ce qui concerne une réponse qu'il a donnée à la Chambre pendant la période des questions, quand il a très clairement cité un document ayant un rapport avec l'affaire Pearson.

Je voudrais citer Beauchesne, sixième édition, page 158, paragraphe 4 du commentaire 495, qui dit:

[Français]

1) Il n'est pas permis à un ministre de lire ou de citer une dépêche ou autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre, à moins qu'il ne soit disposé à le déposer sur le Bureau.

[Traduction]

Le Président: À l'ordre. Le ministre voudrait peut-être intervenir maintenant, pour donner son avis sur le rappel au Règlement qui vient d'être fait. S'il ne peut le faire, je vais redonner la parole au député de Sherbrooke.

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le porte-parole du Parti réformiste et le chef du cinquième parti à la Chambre ont invoqué le Règlement au sujet d'un rapport.

• (1505)

Je sais que le chef du cinquième parti n'est pas souvent à la Chambre et que le porte-parole du Parti réformiste manque souvent. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je rappelle aux députés que la tradition de cet endroit veut qu'on ne fasse jamais allusion à la présence ou à l'absence d'un député à la Chambre des communes.

J'espérais que le ministre des Transports serait en mesure de faire une déclaration qui éclaircirait la situation. J'invite le ministre des Transports à en venir au fait.

M. Young: Monsieur le Président, je voudrais déposer officiellement le document dont j'ai parlé.

Je tiens cependant à préciser qu'il a été rendu public en décembre de l'an dernier, lors des audiences du tribunal.

Le Président: Je pense que cela règle la question.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LES ARMES À FEU

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Nous reprenons le débat. Il reste quatre minutes au député de Saskatoon—Clark's Crossing.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing, NPD): Madame la Présidente, comme je le disais avant la pause, le vérificateur général du Canada a conseillé au gouvernement d'évaluer le programme actuel de contrôle des armes à feu avant de commencer à prendre d'autres dispositions. J'ai cité un extrait de la déclaration du vérificateur général.

Curieusement, le rapport Wade indiquait également que les agents de police d'un peu partout au Canada ont dit que le règlement actuel sur le contrôle des armes est «un dédale pratiquement impénétrable».

Au lieu de prendre le temps de vérifier l'efficacité des lois canadiennes sur les armes à feu, qui sont déjà parmi les plus rigoureuses au monde, le gouvernement préfère s'en prendre aux honnêtes citoyens en leur imposant d'autres lois, d'autres restrictions et d'autres coûts. Si ce projet de loi est adopté, les biens personnels que les honnêtes citoyens ont acquis légalement seront soumis à une surveillance et à une paperasserie administrative sans précédent et, encore une fois, sans égales.

Les honnêtes citoyens risquent d'avoir des casiers judiciaires s'ils ne respectent pas cette mesure législative qui ne fera rien, comme nous le savons tous, pour réduire le crime, mais qui coûtera des millions de dollars et dont la gestion sera fort compliquée et fort encombrante. Il semble que les députés d'en face ne fassent tout simplement pas confiance aux gens qui sont propriétaires légitimes et responsables d'armes à feu. Les provinces de l'Ouest ont été les premières à s'assurer de bien faire comprendre au gouvernement que beaucoup de gens de ces provinces s'opposent à ce projet de loi qui, je le répète, ne fonctionnera tout simplement pas.

Il est facile d'appuyer les propositions qui portent sur l'utilisation d'armes à feu dans un but criminel et que, après tout, c'est ce à quoi le contrôle des armes à feu devrait se résumer. On peut souscrire à la proposition de réprimer la contrebande d'armes